

RECOMMANDATIONS DE PRATIQUE OFFICINALE

Le CVAO met en ligne deux premières fiches

Garante de la sécurité dans la distribution des produits de santé et la délivrance des ordonnances médicales, la pharmacie est aussi un lieu d'orientation, de conseil et d'accompagnement, c'est-à-dire un prestataire de soins. Cette fonction soignante de l'équipe officinale est une mission essentielle qui doit être promue. C'est ce qui a conduit des professionnels de l'officine à constituer le Comité pour la valorisation de l'acte officinal (CVAO), dont l'objectif est la rédaction de recommandations pour la pratique officinale (RPO) à destination de tous les pharmaciens, élaborées dans le cadre d'ateliers thématiques FONDés sur la pratique. Deux premières recommandations sont d'ores et déjà téléchargeables sur www.cvaio.org: Conduite à tenir devant une plainte de prurit génital et Dispensation à l'officine d'un sétron. 6 à 9 RPO sont prévues en 2009. L'association, présidée par Frédéric Roussel, titulaire à Courbevoie, compte 50 membres (pharmaciens, médecins, préparateurs...).

En savoir plus: www.cvaio.org.

D. M.

